

Compte rendu de la séance du 12 janvier 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Gabryel LACAZE

Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2016,
- 2) Autorisation de mandatement avant vote des budgets « commune » et « assainissement »
- 3) Rectification cadastrale et surface achat terrains HARDION et PONLEVOY
- 4) Achat de terrains
- 5) Cavités 37 - adhésion nouvelle commune
- 6) SIEIL – modification des statuts suite nouvelles adhésions
- 7) Questions et informations diverses

Délibérations du conseil:

REPAS DES AINES - PARTICIPATION FORFAITAIRE (001 2017)

Monsieur le Maire explique que, lors de sa réunion du 4 novembre 2016, la commission d'action sociale a pensé élargir l'invitation au repas des aînés en donnant la possibilité à ceux qui souhaitent y participer même s'ils ne remplissent pas les conditions pour être invités à condition qu'ils paient leur repas.

Monsieur le Maire expose que la commission propose une participation forfaitaire de 30 € par repas.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de demander une participation forfaitaire de 30 € par personne non invitée souhaitant participer au repas des aînés.

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS "COMMUNE" ET "ASSAINISSEMENT" (002 2017)

Monsieur le Maire explique que compte tenu des projets en cours, il apparaît nécessaire d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2016. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2017. Il faut préciser que cette règle ne concerne pas le remboursement de la dette (dépense obligatoire) ni les restes à réaliser (dépenses engagées l'année N et reportées automatiquement l'année N+).

Proposition :

- Budget commune :

Les dépenses d'investissement 2016 (hors emprunt) étaient de 194 936.28 €, l'autorisation du conseil ne pourra excéder 48 734 €.

Proposition de ventilation :

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (matériel) : 28 729 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) : 20 004 €

- Budget assainissement :

Les dépenses d'investissement 2016 (hors emprunt) étaient de 86 800 €, l'autorisation du Conseil ne pourra excéder 21 700 €.

Proposition de ventilation :

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) : 21 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2017, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2016 comme proposé ci-dessus,
- **S'OBLIGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

RECTIFICATION CADASTRALE ET SURFACE ACHAT TERRAINS HARDION ET PONLEVOY (003 2017)

Monsieur le Maire explique que suite à une demande des propriétaires, il convient de rectifier les références cadastrales et surfaces concernant l'achat des terrains HARDION et PONLEVOY.

- Mme HARDION et ses enfants référence cadastrale section E n° 628d pour une surface de 54 m² pour 38 €
- Mme PONLEVOY référence cadastrale section E n° 627b pour une surface de 215 m² pour 151 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les rectifications concernant l'achat de ces terrains,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant l'achat de ces terrains.

ACHAT DE TERRAINS (004 2017)

Monsieur le Maire expose, comme déjà expliqué lors d'une précédente réunion, la commune a proposé aux propriétaires des terrains en face de la mairie de les acheter afin de pouvoir par la suite y installer des jeux pour les enfants, deux propriétaires ont déjà accepté :

- M. et Mme VILLEMAINE Michel section E n° 1533 pour une surface de 279 m² pour 196 €
- M. BALLEREAU Claude section E n° 642 pour une surface de 123 m² pour 87 €.

Par ailleurs, afin de régulariser un échange et une donation faite par la famille GIBERT Marcel au profit de la commune, qui a eu lieu voilà plusieurs décennies, et dont les actes notariés n'ont jamais été réalisés, Madame Marcelle GIBERT, accepte de régulariser cette situation par une vente à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- Section E n° 1484 pour une contenance de 315 m²
- Section E n° 1485 pour une contenance de 79 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'achat de ces terrains
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant l'achat et la régularisation de ces terrains.

CAVITES 37 - ADHESION NOUVELLE COMMUNE (005 2017)

Monsieur le Maire explique que suite à la dernière assemblée générale des Cavités 37 du 17 novembre 2016, le comité syndical a accepté l'adhésion de la commune de SEPMEs au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente se prononce sur cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'adhésion de cette nouvelle commune au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

SIEIL - MODIFICATION DES STATUTS NOUVELLES ADHESIONS (006 2017)

Monsieur le Maire explique que le comité syndical du SIEIL lors de sa dernière réunion du 18 octobre 2016 a accepté l'adhésion des Communautés de communes Chinon, Vienne Loire et Pays de Bourgueil.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente se prononce sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte l'intégration de ces nouveaux adhérents.

QUESTION ET INFORMATIONS DIVERSES

- Questionnaire enfants scolarisés hors commune
- Problème du mercredi après-midi
- Location salle des fêtes pour les associations de la commune